

REGLEMENT COUPE DE L'AUDE DES JEUNES

A compter de la saison 2017/2018.

Adopté par le comité directeur départemental le 1^{er} mai 2017.

Participation de tous les clubs du département ayant déclaré une école de tir.

Comptage des points aux tireurs :

Poussins, benjamins, cadets et juniors, (filles et garçons), (carabine et pistolet) tireront sur 30 coups.

Minimes (filles et garçons), (carabine et pistolet) tireront sur 40 coups.

Pour la carabine le calcul des points se fera au 1/10^{ème}.

Les cibles seront numérotées (cibles de match).

Seront tirés: 1 plomb par carton en carabine, et 2 plombs par carton en pistolet.

Il sera donné aux tireurs 2 cartons d'essais.

A chaque manche sera retenu le score des compétiteurs. Un classement individuel par cumul des scores à l'issue de toutes les manches déterminera **le vainqueur de chaque catégorie par discipline.**

Calcul des points attribués aux clubs :

A l'issue de chaque manche, des points seront attribués aux clubs participants au regard du classement et du nombre de tireurs dans chaque catégorie et discipline tirée.

❖ Pour moins de 6 tireurs dans une catégorie et discipline :

Ex : 5 tireurs en « minime garçon carabine » : le 1^{er} aura 5 points, le 2^{ème} 4 points, le 3^{ème} 3 points, le 4^{ème} 2 points et le 5^{ème} 1 point.

❖ Pour 6 tireurs et plus dans une catégorie et discipline :

L'attribution des points se fera de la même façon, exceptée pour les 3 premiers qui seront doublés.

Ex 1 : 6 tireurs en « minime garçon pistolet » : le 1^{er} aura 12 points, le 2^{ème} 10 points, le 3^{ème} 8 points, le 4^{ème} 3 points, le 5^{ème} 2 points et le 6^{ème} 1 point.

Ex 2 : 10 tireurs en « poussin garçon carabine » : le 1^{er} aura 20 points, le 2^{ème} 18 points, le 3^{ème} 16 points, et les suivants, du 4^{ème} au 10^{ème}, auront respectivement de 7 à 1 points.

A chaque manche pour le calcul des points il ne sera tiré qu'une seule discipline par tireur.

L'attribution des points au club au regard d'un tireur sera effective que si le tireur a entièrement exécuté ses séries. Si ce n'est pas le cas le club se verra attribuer un zéro.

A l'issue de toutes les manches le cumul des points attribués aux clubs déterminera **le club vainqueur du Challenge.**

Déroulement :

La compétition se déroulera par manches, sur une journée et demie (samedi après midi et dimanche) dans les centres de tir qui auront déclaré une école de tir, excepté pour le club de Narbonne qui dispose d'un nombre de postes de tirs suffisants pour exécuter sa manche sur une journée (dimanche).

Le club qui reçoit, fera tirer le maximum de ses jeunes tireurs le samedi après midi, exclusivement réservé à cet effet, afin de laisser le maximum de postes de tirs le dimanche aux clubs invités.

Le club hôte réservera un certain nombre de postes de tirs aux clubs participants en fonction de l'importance de leurs écoles de tir afin d'assurer une certaine fluidité et sérénité à chaque changement de tireur.

Les tirs s'effectueront en non stop les uns derrière les autres sans séries établies avec une pause entre 12h00 et 14h00.

Les tireurs handisport pourront participer au challenge mais hors classement.

Les récompenses seront attribuées à chaque manche par les clubs hôtes aux 3 premiers de chaque catégorie par discipline.

Le Comité Départemental remettra au club vainqueur le Challenge à l'issue de la dernière manche.

Une coupe sera également remise au 1^{er} de chaque catégorie par discipline totalisant le maximum de points au cumul des scores.

La coupe « Challenge » reste la propriété du Comité Départemental. En aucun cas elle restera acquise définitivement au club qui l'aura remporté 3 fois.

Si un club ne peut organiser l'intégralité des tirs sur une même journée ou sur une journée et demie, le Président du club concerné devra demander au Président Départemental ou au responsable de la Coupe de l'Aude des Jeunes un mois avant la date du début de sa manche, l'autorisation de tirer la manche sur deux jours successifs.

Arbitrage :

A chaque manche 2 arbitres seront convoqués par le responsable départemental arbitrage (déplacement à la charge du Comité Départemental)

1 pour le pas de tir.

1 pour le contrôle des licences et le comptage des points.

Mutation :

En cas de mutation en cours de saison, les points des manches exécutées resteront acquis au club quitté jusqu'à validation de la mutation. A compter de la dite validation, les points des manches restant à effectuer, seront comptabilisés au nouveau club.

Michel LLAONETA
Secrétaire départemental
des écoles de tir.
Responsable des écoles de tir
et de la Coupe de l'Aude des Jeunes.

Didier SUARD
Président du comité départemental.